



Dire NON à l'in-justice de classe, à la répression antisyndicale !

Répression ... pas seulement à la SNCF

Le gouvernement veut museler les étudiants en grève contre la réforme des universités. Dans plusieurs villes (Tours, Lyon, Perpignan, Montpellier, Rennes, Paris,...) de nombreux militants étudiants ont été arrêtés !

Pendant les fêtes de fin d'année, un militant de SUD Etudiant Rennes, a comparu pour des chefs d'inculpation totalement incongrus et fallacieux. Le verdict sera rendu le 6 février. A Rennes toujours, un camarade, chômeur qui a soutenu le mouvement sur toute sa durée, comparait lundi 28 janvier pour « port d'arme » (un canif dans sa poche de pantalon !) et « dégradations légères ».

A Montpellier, le 25 janvier, un militant de SUD Etudiant passait devant le TGI pour « outrage et rébellion » et « incitation à l'émeute » suite à la 2^{ème} évacuation violente par les forces de l'ordre de l'université Paul Valéry. Ce chef d'inculpation libre de toute interprétation et sans preuve tangible met dangereusement en cause le droit de grève. Il est condamné à un mois ferme ou 40h de travaux d'intérêt généraux (TIG).

A Paris, un militant de Paris 4, est accusé de « coups et blessures » lors d'une échauffourée entre des grévistes et des anti-grévistes. Aucune preuve de sa participation à la rixe n'a été apportée mais il risque pourtant 5 ans fermes et 75 000 euros d'amende !

Ces arrestations, ces condamnations sont passées sous silence malgré leurs démesures. La répression du mouvement social, de plus en plus forte, est intolérable et nécessite une réponse collective au niveau local et national.

Autre exemple, en Kanaky, où l'Etat colonial a recours à la violence policière et militaire pour essayer de faire taire ceux qui luttent. En témoignent, la féroce répression des grévistes de l'USTKE qui s'opposent à VFOI IA

Deux cheminots de l'Etablissement Traction de Paris Sud Est passent en conseil de discipline le 6 février. La direction réclame la sanction la plus lourde avant révocation : le dernier avertissement et 6 à 12 jours de mise à pied.

Pourquoi un tel acharnement ?

Dans le premier cas, il s'agit d'un gréviste qui au bout de 6 jours de grève s'est engueulé avec un militant FGAAC brisant la grève. L'échange fut vif, certes, mais sans la moindre agression physique. La direction entend lui infliger un **dernier avertissement et 6 jours de mise à pied** : soit la 9^{ème} sanction sur une échelle de 11, les deux dernières étant la radiation et la révocation. Quelle disproportion par rapport aux faits reprochés !

L'autre a laissé filmer la réalité quotidienne d'un agent de conduite de banlieue par la télévision du service public : la direction lui promet aussi le **dernier avertissement et 12 jours de mise à pied** !

Sanctionner un délégué qui a exercé son droit à l'information, afin d'essayer de rétablir un minimum de vérité, au moment où tout le monde, gouvernement et médias, expliquait que depuis la fin de la vapeur, il n'existait plus de métier pénible à la SNCF : doit on laisser faire, peut on laisser faire ? **Assurément NON !**

Au vu de la disproportion des sanctions réclamées, il apparaît évident que la direction veut museler le syndicalisme. L'engagement dans un syndicalisme de lutte, la direction de la SNCF veut le combattre, par tous les moyens. **C'est tout le syndicalisme revendicatif qui est jugé à travers ces deux conseils de discipline.** D'ailleurs ce ne sont pas des cas isolés : dans plusieurs régions la « justice patronale » tente de faire régner (son) ordre et la répression frappe des militants SUD-Rail, mais aussi FO ou CGT ...

La fédération SUD-Rail appelle l'ensemble des organisations syndicales à faire front commun contre la répression. La propagande patronale ne lésine pas sur les moyens : ainsi à Paris Rive Gauche pour se débarrasser d'un militant CGT, elle l'accuse d'avoir agressé un DPX.

La fédération SUD-Rail ne se trompe pas d'ennemi : là aussi, c'est sans hésitation que nous avons dit que nous étions disponibles pour refuser ensemble l'arbitraire ! Face à la répression antisyndicale, privilégier un réflexe sectaire du type « ce n'est pas notre affaire » serait suicidaire pour l'ensemble du mouvement syndical !

La direction adopte une attitude de plus en plus répressive envers les militants syndicaux. Rappelons qu'elle a accusé, sans la moindre preuve des agents engagés dans la grève, d'avoir commis des actes de malveillance, faisant ainsi passer les cheminots, pour des saboteurs aux yeux de l'opinion publique.

**La direction veut briser le syndicalisme revendicatif, tous ensemble répondons lui :
Résistance ! Ne les laissons pas faire.**

Tous au assemblément, Gare de Lyon
Mercredi 6 Février à 13h30.